



COMPTE RENDU DU CM DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 27 juillet, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes, rue des Fossés, sous la présidence de Monsieur Stéphane BACHELET, Maire.
Étaient présents : M. Stéphane BACHELET, Mme Patricia SOULEYREAU, M. Alain LENOIR, Mme Karine PARIZY, M. Vincent THIBAUT, Mme Isabelle LECLERC, M. Jeff JIMENEZ, Mme Josiane DUPUIS, Mme Eloïse PREUDHOMME, M. Eddy BACHELET, Mme Corinne REVEL, M. Thierry MASSON, Mme Miguelle SABAS, M. Luc PETÉ,
M. Clément BRARD, Mme Elisabeth CAFFIN.
Absente ayant donné procuration : Mme Laurie SOULEYREAU (pouvoir à Mme Patricia SOULEYREAU)
Absent excusé : M. Jean-Jacques LOZE
Secrétaire de séance : M. Alain LENOIR

La séance est ouverte à 20h30

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 2 juillet 2020.

Le Conseil municipal,

FIXE le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S à sept membres élus, et sept membres nommés par le Maire.

SONT ELUS, à l'unanimité,

Président du Conseil d'administration du C.C.A.S. : M. Stéphane BACHELET, Maire

Membres élus : Mesdames Isabelle LECLERC, Karine PARIZY, Eloïse PREUDHOMME, Josiane DUPUIS, Miguelle SABAS, Elisabeth CAFFIN et Monsieur Jeff JIMENEZ,

Membres extérieurs : Mesdames Aurore PERIN, Patricia HENDRICKS, Isabelle GUIDICI, Monique HOUPPIN, Danielle PLUBEL, Emmanuelle HUET et Monsieur Christophe BROUDIN

FIXE, à l'unanimité, le montant de la surtaxe communale pour l'assainissement à 1.25 euros m³ à compter du 1^{er} août 2020.

FIXE, à l'unanimité, le montant de la participation du raccordement aux réseaux d'égouts à 900 euros à compter du 1^{er} août 2020.

FIXE, à l'unanimité, les tarifs des droits de place à compter du 1^{er} juillet 2020 selon le tableau ci-dessous mentionné.

| | Permis A | Poids Lourds |
|--------------|-----------------|---------------------|
| Hebdomadaire | 5 euros | 25 euros |
| Occasionnel | 20 euros | 100 euros |

Les marchés exceptionnels (marché de Noël, marché agricole, etc.) seront gratuits pour les exposants de Jouy-le-Château.

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs des concessions de cimetière ainsi que des cases de columbarium, qui restent fixées à :

Concession de cimetière : 350 euros

Case de columbarium : 500 euros

La séance est levée à 21h00.

Le Maire, Stéphane BACHELET